



Groupe de travail « Feuille de route ministérielle en matière d'intelligence artificielle » Du 22 avril 2025

Paris, le 24 avril 2025

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier, Jérôme Chaur et Martine Harnichard.

Ce GT fait suite à une réunion du CSA Ministériel où la feuille de route ministérielle sur l'usage de l'IA a été présentée. L'objectif de cette feuille de route est d'accompagner les agents dans un cadre interministériel et en accord avec les orientations politiques (Premier Ministre, ministre du numérique). La feuille de route souhaite un équilibre entre l'utilisation de l'IA et les considérations sociales, réglementaires, éthiques, durables, de protection des données (RGPD) et de souveraineté.

Axes et Actions de la Feuille de Route :

La feuille de route se structure autour de cinq axes et dix-sept actions.

Les axes sont :

1. Améliorer l'action publique grâce à l'Intelligence Artificielle,
2. Renforcer la performance de nos systèmes d'information,
3. Développer le capital humain : acculturation et gestion des compétences,
4. Définir un cadre juridique et éthique,
5. Mettre en œuvre une gouvernance

Le MASA propose deux grandes catégories d'IA :

- Les IA du quotidien, destinées à automatiser des tâches à faible valeur ajoutée,
- Les IA métiers, visant à améliorer la qualité et la performance des politiques publiques.

Le pilotage de cette initiative est assuré conjointement par le Service du Numérique (SNUM) et le Service Statistique et Prospective du ministère (SSP).

Préoccupations et remarques des organisations syndicales :

Lors des échanges, et en complément des points présentés par l'administration, les organisations syndicales (OS) ont abordé différents sujets de vigilance et de négociation avec l'administration :

- La confidentialité des données,
- Les enjeux environnementaux, empreinte carbone, consommation d'énergie,
- La souveraineté et l'éthique,
- Le sujet du financement à l'heure des économies budgétaires,
- Le risque de pertes d'emploi pour certains personnels remplacés par des IA,
- La nécessité de tester les IA et prévoir des correctifs ou retours en arrière réguliers.



Les OS ont également exprimé des inquiétudes concernant l'évolution des compétences requises pour les agents, notamment pour ceux moins à l'aise avec le numérique.

L'UNSA a insisté sur le fait que l'IA doit servir à améliorer la qualité de vie des agents sans renforcer les contrôles ou la surcharge de travail. Il y a un besoin en formation des agents afin qu'il y ait une équité face à ces nouvelles technologies.

En réponse, l'administration a rappelé que l'agent devra rester décisionnaire et que l'IA sera un outil d'aide à la décision. Une charte de l'IA est en cours de définition, examinée par les affaires juridiques, et s'inspire de chartes d'autres ministères. L'idée est de poser un premier cadre et d'accompagner les agents dans cette transition rapide sans imposer de changements brutaux.

Transparence et évaluation des algorithmes :

Pour les organisations syndicales, la transparence des algorithmes est un enjeu important.

Le ministère évalue les outils en fonction de leur souveraineté et travaille avec des acteurs comme Mistral AI (IA Française) et Albert (outil de la DINUM) pour développer ses propres solutions ministérielles ou interministérielles.

Le MASA souhaite évaluer les gains possibles de l'utilisation de l'IA en termes de service rendu, d'économie budgétaire et de temps. Le ministère rassure qu'il n'y a pas d'évaluation de réduction d'effectifs mais plutôt de redonner du temps aux agents pour examiner des sujets complexes et traiter plus rapidement les tâches simples.

Perspectives et Réflexions en Cours :

Le ministère réfléchit actuellement à dupliquer des solutions d'autres ministères, notamment la mise à disposition d'un portail d'IA en collaboration avec le ministère de l'environnement qui proposerait des outils aux agents répondant aux principes de la feuille de route.

Utilisation de l'IA en matière RH :

L'utilisation de l'IA est envisagée pour automatiser certaines tâches administratives, comme la gestion des contrats, sans pour autant remplacer les agents. L'IA ne sera pas utilisée pour les recrutements.

L'idée est de mobiliser les agents sur des questions plus complexes. Une réflexion est également en cours sur l'utilisation de solutions interministérielles et sur le partage de bonnes pratiques via l'incubateur ALLIANCE piloté par la DINUM (Groupe d'échange de bonnes pratiques et de méthodes).

L'UNSA a exprimé des inquiétudes concernant l'évaluation de la « **rentabilité** » des tâches avec ou sans IA. La volonté de rentabilité peut conduire à des réductions d'effectifs. L'UNSA s'y opposera ; une majorité d'agents sont déjà en surcharge de travail. L'Intelligence Artificielle ne doit pas accentuer le mal-être au travail.

L'Intelligence Artificielle doit être avant tout au service des agents et de leur qualité de vie au travail. L'efficacité et un meilleur service rendu découleront nécessairement de ces principes.

En contribution à la feuille de route, l'UNSA a proposé une action complémentaire dans l'axe « **Renforcer la performance de nos systèmes d'information** » : intégrer des IA embarquées sur les PC portables afin de limiter les coûts environnementaux et accès réseaux.

L'UNSA a également revendiqué une évaluation interministérielle des risques professionnels liés à l'IA (Surcharge de travail, fatigue liée à la gestion de tâches uniquement complexes etc.).